



INFOMESNIL



Mensuel - N° 2023 – 05

Mercredi 3 mai 2023 - <http://www.mesnil-saint-loup.fr>



PanneauPocket,
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au public : Le mardi de 17h00 à 19h00 et le jeudi de 16h00 à 19h00

Téléphone : 03.25.40.42.17 – Mail : mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr

Informations de la mairie

Cérémonie du 8 mai

Rendez-vous le lundi 8 mai à 11h20, place de l'église.

Cérémonie à 11h30 devant le monument (place HUGUENOT-BAILLY).

La cérémonie sera suivie d'un apéritif offert par la municipalité (salle-Polyvalente).

Jeux seniors – 8 mai 2023



ORGANISÉ
PAR LA
MUNICIPALITÉ ET
LE COMITÉ DES
FETES

Lundi 8 mai 2023

JEUX SÉNIORS

14h30

à la salle polyvalente
de Mesnil Saint Loup
Accès libre



Restauration des peintures d'Henri CHARLIER - Chœur de l'église de Mesnil saint Loup

En concertation avec l'équipe pastorale, la commune de Mesnil-Saint-Loup va procéder à une intervention de restauration-conservation des peintures des apôtres dans le Chœur de l'église paroissiale.

Ces peintures d'Henri CHARLIER datant de 1921, sont à base de jaune d'œuf. Malgré l'entretien des lieux par les bénévoles, les aléas du temps font que ces peintures sont salies par le temps et la suie des bougies et s'estompent d'année en année. De petits morceaux se détachent et tombent au sol.

Mme Katéri SADY, restauratrice-conservatrice de peintures (*dont les parents sont de Palis*), sera en charge de cette mission.

Les travaux commenceront dès le 12 juin prochain (*après les communions*) et s'étaleront sur une durée de 2 mois environ.



Aménagement place du Terreau

La municipalité travaille depuis quelques années à l'aménagement du Terreau.

Les travaux devraient se réaliser cette année et si possible dès cet été.

Le projet retenu comprendra :

- Création de bordure de trottoir de type caniveau CC1 inexistants à ce jour
- Création de puisards pour le recueil et assainissement des eaux pluviales
- Aménagement de sécurité autour de la bibliothèque, le C.P.I et de la sortie de l'école et du collège
- Création d'un cheminement PMR à l'écart de la voie de circulation
- Réhabilitation de la zone de stationnement des bus avec mise en conformité PMR pour la montée et la descente
- Création de places de parking
- Pose de signalétique en raccord avec les aménagements

Plus d'information dans les prochains Infomesnil.

Renouvellement du label Villes et Villages fleuris

Cet été, nous aurons le passage du jury pour le renouvellement du label Villes et Villages fleuris.

Cette visite biennale dont la dernière a eu lieu en 2019 a été reportée 2 fois pour cause de restriction sanitaire liée au Covid.

Nous espérons pouvoir maintenir cette 2^{em} fleur, signe de toute l'attention que le conseil municipal et ses habitants portent à leur cadre de vie.

Plus d'informations le mois prochain.

La municipalité de Mesnil-Saint-Loup

Label « ARBRE REMARQUABLE » pour le Tilleul Place du Terreau

Le 26 avril 2023, l'association A.R.B.R.E.S. a attribué le label ARBRE REMARQUABLE DE France à la municipalité de Mesnil-Saint-Loup pour la préservation et la sauvegarde du Tilleul dit « la Tau » ou Tilleul de Sully se trouvant place du Terreau à Mesnil-Saint-Loup (10).

L'association A.R.B.R.E.S. et l'Office national des forêts (ONF) travaillent ensemble dans une démarche de préservation et de mise en valeur des arbres remarquables sur le territoire français.



Le 26 avril 2023, l'association A.R.B.R.E.S. a attribué le label

ARBRE REMARQUABLE DE FRANCE

à la municipalité de Mesnil-Saint-Loup pour l'entretien, la préservation et la sauvegarde du Tilleul dit « la Tau » ou Tilleul de Sully se trouvant place du Terreau à Mesnil-Saint-Loup (10).

Le Président de l'association A.R.B.R.E.S.

« Les Arbres Remarquables font partie du patrimoine collectif et doivent être préservés en tant que tels. »

Le label est reconnu par le secrétariat d'Etat à la Biodiversité.

A.R.B.R.E.S. 181, avenue Daumesnil - 75012 Paris - www.arbres.org

BILAN | RECHERCHES | ÉTUDES | SAUVEGARDE



Carte postale du Terreau avec le Tilleul de Sully dit « la tau » vers 1900

Tilleul de Sully

Âge estimé : près de 400 ans - Surnom : « la tau »
Dans les années 1940 : Circonférence 3m50 – hauteur 18 mètres environ



Planté vers la fin du XVIème siècle, ce tilleul a vécu 4 siècles de l'histoire de Mesnil-Saint-Loup.

Vers 1600, le Roi Henri IV trouvant les forêts trop exploitées, fit planter sur tout le territoire français contre rétribution, des tilleuls.

Sully (Maximilien de Béthune, Baron de Rosny, Duc de Sully (1559-1641), ministre et surintendant des finances, ordonna que l'on plante un arbre dans tous les villages de France...

Il souhaitait ainsi faire appliquer ses recommandations pour le reboisement.

C'est au cours de cette période de reconstruction de la France que ce tilleul a été planté.

L'arbre du village était un repère communautaire qui avait plusieurs emplois :

- Au Moyen Age, le tilleul était un bois sacré, utilisé pour sculpter les statues des saints ornant les églises
- Arbre de haute et de basse justice avec emploi de potence le cas échéant
- Lecture de la justice, des collectes d'impôts
- Centre de rassemblement pour écouter les édits royaux ou les décisions des seigneurs locaux
- Fonction festive et communautaire : farandoles de jeunes, jeux de maillet, lieu de rendez-vous, épousailles...
- Fêtes religieuses, la Fête-Dieu, les "rogations" : de longues processions avec leurs tentures, reposoirs, bannières, pluies de roses, dais et bénédictions collectives.

Sous la Révolution, le tilleul des villageois devient "Arbre de la Liberté".

Les citoyens siégeaient sous son ombre pour délibérer sur la vie de la communauté.



Michaël SIMON



Mairie de Mesnil-Saint-Loup - 2019
<http://www.mesnil-saint-loup.fr>



Reposoir devant le tilleul lors de l'inauguration de la croix de Jérusalem en 1908



Marigny-Le-Châtel



A l'occasion de la campagne des **déclarations de revenus 2023**

Le service des impôts se déplace à la France **services** de Marigny-Le-Châtel pour répondre à vos questions

- JEUDI 11 MAI de 14h00 à 17h30

Par téléphone **03.25.39.71.08**

Par courriel : mspe-marigny@cco-aube.fr

Bibliothèque

Du 1er mai au 30 Juin, la bibliothèque de Mesnil-Saint-Loup sera ouverte le mardi, jeudi et samedi aux horaires suivants :

- Mardi de 16h30 à 18h30
- Jeudi de 16h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 12h00

La bibliothèque participe à la journée nationale de « Partir en Livre ».

Une journée pour les enfants, à partir de 6 ans, est organisée **Jeudi 20 Juillet** de 11h00 à 16h00 avec la compagnie Théâtre, (spectacle, pique-nique et ateliers).

Retenez dès maintenant cette date, nous vous donnerons plus de détail sur le prochain info mesnil.

Liste des assistantes maternelles agréés Mesnil-Saint-Loup au 27-04-2023

Assistants maternels agréés dans l'Aube

Mise à jour au 27/04/23



MESNIL SAINT LOUP

NOM PRENOM	TELEPHONE	ADRESSE	ACCUEIL
BECARD Madeleine	0325405759	2 PLACE DU TERREAU 10 190 MESNIL SAINT LOUP	1 enfant De 3 à 18 ans
			3 enfants De 0 à 18 ans accueillis simultanément
BENTO Claude	0325406148	20 CHEMIN ROUGE 10 190 MESNIL SAINT LOUP	1 enfant De 3 à 18 ans
			3 enfants De 0 à 18 ans accueillis simultanément
GATOUILLAT Isabelle	0325404035	16 CHEMIN ROUGE 10 190 MESNIL SAINT LOUP	1 enfant De 3 à 18 ans
			3 enfants De 0 à 18 ans accueillis simultanément
GATOUILLAT-VELUT* Valérie	0325406011	5 RUE DES FOSSES 10 190 MESNIL SAINT LOUP	2 enfants MINEUR(S) accueillis simultanément (Der.) à horaires atypiques
			4 enfants MINEUR(S) accueillis simultanément à horaires atypiques
LAMBRECHT Karine	0666038160	34 ROUTE DE FAUX 10 190 MESNIL SAINT LOUP	1 enfant MINEUR(S) accueilli (Ext.)
			3 enfants MINEUR(S) accueillis simultanément à horaires atypiques
SIMON Véronique	0325406216	1 BIS . GRANDE RUE 10 190 MESNIL SAINT LOUP	1 enfant MINEUR(S) accueilli (Rév.)
			3 enfants MINEUR(S) accueillis simultanément

Règles de circulation et rappel du code de la route

Nous constatons encore trop fréquemment dans nos rues le non-respect de certaines règles de circulation :

- **Sauf indication contraire, la priorité à droite est une règle absolue.**
- **L'arrêt aux différents stop ne doit pas être une option mais une obligation.**

Concernant le nombre de véhicules et leur vitesses au sein du village, nous publierons d'ici quelques temps la synthèse des relevés du radar mobile.

Le Maire, SIMON Michaël

Chats errant

Il est remarqué depuis quelques années et à différents endroits du village la présence de chats semblants errants.

L'Association Fontenaise Chats Sans Toit de Fontvannes, contacté par des habitants s'est rapprochée de la mairie afin de prendre connaissance des différents cas.

M. le Maire devra prendre contact avec les habitants concernés afin de leur part de leurs obligations (identification, stérilisation et amende en cas de non-respect)

Le Maire, SIMON Michaël



Quelques rappels de civisme, afin de passer un printemps tranquille

« Le civisme consiste, à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société. De façon plus générale, le civisme est lié à un comportement actif de l'habitant-citoyen dans la vie quotidienne et publique, qui le conduit à agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers. C'est une manière de vivre ensemble dans l'intérêt et le respect commun. »

- La vie en collectivité : Nous regrettons tous régulièrement certaines incivilités qui dégradent nos rues et notre cadre de vie (pollutions visuelles, sonores et olfactives par exemple). Nous constatons que nos espaces verts, fréquentés par nos enfants, ou trottoirs sont parfois minés par des déjections canines, ou des masques chirurgicaux... La qualité de notre cadre de vie dépend de la bonne volonté de chacun. Une meilleure condition de vie en collectivité passe par des gestes simples : être tolérant, solidaire, poli et respectueux.

- Les trottoirs et caniveaux : L'encombrement d'un trottoir par une haie non entretenue relève également de la responsabilité de chaque propriétaire, il serait regrettable qu'un usager d'un trottoir se fasse renverser par un véhicule sous prétexte qu'il a été dans l'obligation de marcher sur la route en raison d'une haie non entretenue ou un véhicule garé sur trottoir.

Chacun est responsable légalement de sa part de trottoir, ce qui comprend également son nettoyage. Il en est de même pour le déneigement ainsi que la sécurisation d'un passage en cas de verglas, sans oublier le désherbage (sans produit chimique) le long des clôtures et des bordures de trottoirs. Les avaloirs ne sont pas des dépotoirs. Il est interdit de déverser tout déchet quel qu'il soit, sur la voie ou dans l'espace public, ni dans les avaloirs d'eaux pluviales (un mégot de cigarette met 15 ans à se dégrader et ses particules toxiques ne disparaissent jamais).

- Arbres, haies, élagages et bordures de propriété : Les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies bordants les voies publiques et privées afin de ne pas gêner le passage des piétons et/ou les câbles électriques ou téléphoniques. Les branches ne doivent pas dépasser ni chez le voisin, ni sur la chaussée, ni cacher les panneaux de signalisation. Avant toute nouvelle plantation, il appartient à chacun de faire preuve de civisme et de s'assurer que la plantation ne gênera pas son voisin. Selon l'article 673 du Code Civil vous pouvez exiger que votre voisin coupe les branches qui dépassent de sa végétation. Passé trente ans, il n'est plus possible de demander au voisin de retirer une végétation qui gêne. Ainsi, si le voisin refuse de réduire la hauteur de son arbre parce qu'il a été planté il y a plus de trente ans, il n'est pas possible d'agir contre lui.

- Animaux : Vous êtes responsable de votre animal de compagnie. Vous ne devez pas laisser votre/vos chien(s) souiller la voie publique par leurs déjections, ainsi que les trottoirs, les allées et les espaces verts.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Il est inadmissible d'entendre dans certains quartiers des chiens aboyer pendant des heures (jour et nuit) sans que les propriétaires pourtant présents et qui se reconnaissent (mais qui ne doivent pas lire cet infomesnil) n'interviennent. Les voisins subissent au quotidien de très forts désagréments.

- Déchets : Les déchets issus des activités de jardinage, d'élagage et de désherbage ne peuvent en aucun cas être brûlés à l'air libre, ni dans des incinérateurs (pensez à les utiliser en paillage ou en compost).

<https://www.aube.gouv.fr/layout/set/print/Demarches-administratives/Professionnels-Toutes-les-demarches2#!/Particuliers/page/F31858>

- Autres nuisances et respect du voisinage : - Travaux de bricolage ou de jardinage : Afin de préserver la tranquillité et la qualité de vie à laquelle chacun aspire, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, etc ... doivent être effectués en respectant les créneaux horaires suivants : Les jours ouvrables : 8h30/12h00 et 13h30/19h30 et les samedis : 9h00/12h00 et 15h00/19h00. Le dimanche et les jours fériés, c'est interdit dans l'Aube ! Arrêté préfectoral n°08-2432 du 22/07/2008

Nous vous remercions de toute l'attention que vous porterez à ces remarques et à leur application.

Le maire, SIMON Michaël

PIQUE-NIQUE GEANT

LE 10 JUIN 2023 | 12 H 00

Le comité des fêtes vous donne rendez vous
Rue ferrée à Mesnil Saint Loup

**Repas tiré du sac
ou sur inscription**

Assiette anglaise + dessert 10 €
Repas enfant sandwich
+ dessert + boisson 5 €



**Animation Musicale
Jeux plein air
Buvette**

IPNS

**Renseignements : 07 86 09 45 83
carine-simon@hotmail.fr**

PIQUE-NIQUE GEANT

LE 10 JUIN 2023 | 12 H 00

**Bulletin d'inscription à retourner
à la mairie de Mesnil Saint Loup
avant le 31 mai 2023**

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Tel : _____

Nombre de repas :

Adulte : _____ X 10 €

Enfant : _____ X 5 €

Total : _____ €

Règlement par chèque à l'ordre du
comité des fêtes ou espèce

IPNS

MESNIL-SAINT-LOUP (10)

12 ÈME
VIDE-GRENIER
DE L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

DIMANCHE 14 MAI 2023

07h00-18h00

5€/5ml - INSCRIPTIONS AU 03 25 40 49 35

IPNS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Informations diverses

NE JETEZ PLUS : TRIEZ / RECYCLEZ

Engagé dans une démarche de développement durable, le collège Jean Moulin de Marigny-Le-Châtel est point collecte pour le recyclage des cartouches d'encre et du matériel d'écriture.

Je souhaite m'engager personnellement dans ces actions, et je remercie les bénévoles de la bibliothèque de m'avoir réservé un espace afin de pouvoir réaliser ces collectes bénéfiques pour notre planète mais également pour une association :

Collecte de matériel d'écriture usagé

(stylo, surligneur, souris correcteur, feutre porte mine, effaceur...)



En partenariat avec L'Association Neurofibromatoses et Recklinghausen, la récolte des stylos usagés est revendue à une société de recyclage.

L'argent est reversé à l'association afin de financer la recherche sur les neurofibromatoses (Maladies génétiques)

Les Neurofibromatoses ?

C'est un ensemble de maladies génétiques, neurologiques qui ont en commun de produire des tumeurs des gaines nerveuses et/ou sur les organes internes, touchant indistinctement les femmes et les hommes.

20 000 personnes seraient concernées en France, retrouvez les informations sur ces maladies et le fonctionnement de l'association partenaire sur le site : <https://www.anfrance.fr>

Collecte de cartouches d'imprimante jet d'encre et laser/toner

En partenariat avec l'établissement LVL, qui reverse, en échange de la collecte des cartouches, un don à l'association « enfance & partage »

<https://www.lvl.fr>

L'enfance est belle mais fragile...protégeons-la !

<https://enfance-et-partage.org>



NE JETONS PLUS : TRIONS / RECYCLONS et SOUTENONS ces associations en déposant stylos usagés et cartouches dans les bacs prévus à cet effet à la bibliothèque de Mesnil Saint Loup.

Comptant sur votre soutien et mobilisation,

Anaïs DEVAILLY

LA BOTA *night*

20 ans
du jardin botanique
de la Brisatte

SAMEDI 3 JUIN 2023
À PARTIR DE 19H30
CHEMIN DE LA BRISATTE
10190 MESNIL ST LOUP

Concert acoustique
Expo photos
Courts métrages
Illuminations
Buvette

Entrée
libre

Nooom

Simply George

ESM – Concours de pétanque

Concours de pétanque en semi-nocturne le samedi 1er juillet dès 17h sur le stade.
Réservé aux adhérents 2022/2023 de l'ESM toutes sections confondues.
Inscriptions jusqu'au dimanche 25 juin auprès de :

Christophe VELUT -06.51.50.94.06 - christophevelut6@gmail.com

ACM – Opération brioches

Opération brioches le samedi 27 mai 2023 au four à pain, réservez cette date dès maintenant.

Des coupons réponses vous seront distribués mi-mai dans vos boites aux lettres.

POUR L'A.C.M - Christophe VELUT

Paroisse

Dimanche 7 mai 2023 : Messe à Faux Villecerf à 10h30

Dimanche 14 mai 2023 : Messe à Pâlis à 10h30

Jeudi 18 mai 2023 : Messe à Mesnil à 10h30 - Ascension

Dimanche 21 mai 2023 : Messe à Dierrey St Julien à 10h30

Dimanche 28 mai 2023 : Messe à Pâlis à 10h30 - Pentecôte – Profession de foi - Messe en famille

Dimanche 4 juin 2023 : Messe à Faux Villecerf à 10h30 - Sainte Trinité

La paroisse

Vide maison

Vide maison le dimanche 14 mai (durant le vide grenier des pompiers) de 7h00 à 16h00 au 2 chemin rouge.

Famille Claude VELUT

Petites annonces

Vends tronçonneuse électrique PEUGEOT 1600W guide de 40 cm.
Bon état - peu servi - 1 chaine montée + 1 chaine neuve + 4l huile de graissage.
Prix 30€.

Jean Luc BARNET 6 rue des Fossés 06.87.02.79.99

**** Prochain infomesnil : mercredi 7 juin 2023**





N°	Nom	Prénom
1	HUGUENOT	Robert
2	IMBERT	René
3	SIMON	André
4	LEGRAND	Antoine
5	HUGUENOT	Marc
6	SIMON	Georges
7	BÉCARD	Marcel
8	LEGRAND	Espérance
9	SIMON	Marie
10	LANERET	Charlotte
11	BÉCARD	Marguerite
12	SIMON	Georgette
13	SIMON	Henriette
14	PRUD'HOM	Andrée
15	SIMON	Henri
16	BÉCARD	Cécile
17	SIMON	Aimé
18	BRIDARD	Henri
19	LARCHÉ	Henri
20	SIMON	Joseph
21	HUGUENOT	Rémi
22	PRUD'HOM	Esther
23	COURTOIS	Germaine
24	COLTAT	Geneviève
25	BRIDARD	Raymonde
26	SIMON	Léon
27	HUGUENOT	Gabriel
28	COURTOIS	Robert
29	COURTOIS	Raymond
30	GATOUILLAT	Paul
31	SIMON	Rose
32	HUGUENOT	Marie Rose
33	LECOURT	Charlotte
34	GATOUILLAT	Colombe

1924 Ecole de Mesnil-Saint-Loup

